

Mais lorsqu'il fallut payer la dépense, les quatre lanciers fouillèrent toutes leurs poches et ne trouvèrent qu'un seul sou, oublié sans doute au fond de la poche de Dromès, qui le posa sur la table, et Pluquet s'en empara en disant qu'il allait appeler l'aubergiste et qu'il réglerait avec e-le. C'est alors que Pluquet, le plus habile des quatre, et de concert avec eux, tenta de faire passer la pièce de 10 centimes de Legrand pour une pièce de 40 fr. Cette tentative ayant manqué son effet, les quatre cavaliers, qui s'étaient lestés confortablement l'estomac, se remirent en route par une fugue générale. La femme Hoste, stupéfaite, accourut sur le pas de sa porte, accabla d'injures les fugitifs qu'elle était incapable de poursuivre.

Après lui est venu un homme qui pouvait à peine se soutenir, tant son affliction était grande. C'était le nommé Joseph André, sergent-vaguemestre au 33^e régiment de ligne, condamné par le 1^{er} Conseil de guerre à la peine de cinq années de réclusion et à la dégradation militaire, comme coupable d'avoir détourné à son profit plusieurs reconnaissances de la poste destinées aux militaires de son bataillon et s'élevant à 125 fr.

Après ces exécutions, qui se sont faites dans le plus grand ordre et dans le plus grand silence, le commissaire impérial a fait procéder à l'exécution de divers jugements qui ont prononcé la peine des travaux publics. Six militaires ont subi le cérémonial prescrit par la loi et ont formé un second peloton à la gauche des autres condamnés. Toutes les troupes ont ensuite défilé devant les condamnés. Les trois premiers condamnés, Guillemot, André et Marchet, ont été remis immédiatement à l'administration de la police civile, chargée de faire diriger ces hommes vers les lieux où ils doivent subir leur peine. Les autres ont été ramenés à la maison de justice militaire de la rue du Cherche-Midi, et chacun des détachements qui était venu assister à ces exécutions a repris la direction de sa caserne.

tenaient cachée dans la cave d'une maison, où ils pourvoient amplement à son entretien. Elle a été remise en liberté, et ses deux frères ont été arrêtés. L'instruction de cette affaire se poursuit avec la plus grande activité.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, Votre numéro du 12 février courant contient une note au sujet du procès intenté par moi à MM. Firmin Didot, éditeurs de l'Annuaire du Commerce. Je vous prie de faire connaître que je suis appellant de ce jugement. Agréé, monsieur, mes civilités très-empresées, HAYEM aîné.

AVIS.

La souscription de l'emprunt de la ville de Bruxelles sera ouverte le mardi, 22 février courant, à Paris, chez MM. Cusin, Legendre et C^o, banquiers, rue Laflèche, 27, et à Bruxelles, chez MM. P. J. Matthieu et fils, leurs correspondants.

Cet emprunt, établi d'après le système adopté par ceux de la ville de Paris, est divisé en 70,000 obligations de 100 fr. chacune, donnant droit à un intérêt annuel de 3 pour 100 avec amortissement, etc., payables à Paris ou à Bruxelles, au choix des porteurs d'obligations.

Bourse de Paris du 19 Février 1853. Table with columns for various financial instruments like 'FONDS DE LA VILLE, etc.', 'FONDS ÉTRANGERS', and 'VALEURS DIVERSES'.

Table with columns 'A TERME', 'Cours', 'Plus haut', 'Plus bas', 'Dern. cours'.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Table listing various railway lines and their prices.

ASSURANCE MILITAIRE. Nous recommandons aux familles la maison Dalifol, qui garantit ses assurés par un dépôt de fonds entre leurs mains.

On recommande aux familles l'assurance militaire dirigée depuis 23 ans par MM. Leslibouidois, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 42, place de la Bourse.

Le Vinaigre de la SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE, dont l'entrepreneur général est rue Jean-Jacques-Rousseau, 5, est aujourd'hui un des produits les plus recherchés pour la toilette.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, A PARIS. ADJUDICATION DE FOURNITURES. Adjudication, le vendredi 4 mars 1853, à une heure précise, d'une des salles de l'administration, rue Neuve-Notre-Dame, 2.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES. BELLE USINE ET DÉPENDANCES. ET SIX MAISONS A AMIENS. Etude de M. DOLON, avoué à Amiens, rue du Cloître-de-la-Berge, 9.

comprend : une préparation système Pâtre, une autre préparation système Léclaulieux, treize mètres à filer, ensemble 2,380 broches environ. 2° SIX MAISONS sises à Amiens, rue des Poulies, 14, 15, 16, 17, 19 et 21; celle n° 21, à usage de contre-maitre de la filature, composée de cuisine, salon, salle à manger, cabinet, buanderie, cour, cave, de quatre chambres au premier étage et d'un grenier; les cinq autres sont à usage de magasins.

IMMEUBLES. Etude de M. PICARD aîné, avoué, demeurant à Paris, rue du Port-Mahon, 12. Vente sur licitation entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du Tribunal, au Palais-de-Justice, à Paris, le mercredi 9 mars 1853.

S'adresser pour les renseignements : 1° A M. PICARD aîné, avoué poursuivant, rue du Port-Mahon, 12; 2° A M. Castaignet, avoué, rue de Hanovre, 21; 3° A M. Duval, avoué, rue de Hanovre, 5; 4° A M. Beaufeu, notaire, rue Sainte-Anne, 51, à Paris. (214)

IMMEUBLES SITUÉS EN CORSE. Etude de M. CASTAIGNET, avoué à Paris, rue de Hanovre, 21. Vente sur licitation entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, deux heures de relevée, en un seul lot.

3° lot. MAISON à Conflans, même rue, 14. Produit : 2,200 fr. Mise à prix : 45,000 fr. NOTA. Ces deux lots, qui forment la totalité des dépendances de l'ancien séminaire Saint-Firmin, conviennent parfaitement pour la fondation d'un établissement religieux ou d'un pensionnat.

GRAND ET BEL HOTEL A PARIS. Etude de M. Emile CARON, successeur désigné de feu M. Roubo, avoué à Paris, rue de Richelieu, 43. Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 9 mars 1853.

CHEMIN de fer de ROUEN AU HAVRE. MM. les porteurs d'obligations des emprunts contractés par la Compagnie du Havre en 1845 et en 1847, sont prévenus que le tirage de 25 obligations de l'emprunt 1845 et 12 obligations de l'emprunt 1847, remboursables le 1^{er} mars prochain, aura lieu en séance publique, le 25 février courant, à une heure, au siège de la Compagnie, à Paris, rue d'Amsterdam, 41.

A VENDRE sur un produit constaté de 40/0. une bonne TERRE affermée 6,000 fr. par divers baux de douze ans...

A VENDRE une MAISON sise à Paris, rue de Cléry. Revenus: avant 1848, 8,000 fr. nets; actuels, 4,100 fr.

AVIS. Un ancien notaire, âgé de quarante-trois ans, offrant toutes garanties de moralité...

LE MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS RÉPANDU des journaux, c'est: LE COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Jeux, indiquant les paiements d'intérêts, dividendes, le compte-rendu, les recettes

des chemins de fer, canaux, mines, assurances, banques foncières, etc., place de la Bourse, 31, à Paris.

DES VENTES AUX ENCHÈRES, DÉBOUCHÉS NOUVEAUX pour les marchés, par J. du MESSIL-MARIGNY, 2^e éd. Ch. DENTU, P^r-Royal, et les princ. lib^rs. Prix 1 fr. 50. (10121)

DENTIFRICES-LAROZE. L'élixir dentifric, pyrethre et gayer, conserve la blancheur et la santé des dents, prévient et guérit les névralgies dentaires...

SIROP INCISIF DEHARMBURE. Cinquante années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, et toutes les maladies de poitrine.

LE DOCTEUR JOZAN. traite spécialement les rétrécissements, la gonorrhée, l'éprouvance, les maladies des femmes, son PRATIQUE sur ces maladies, destinée aux médecins, 4^e édition, 760 pages de texte avec atlas d'anatomie, se vend 5 fr.; poste, 6 fr. 50.

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en 3 jours les maux de gorge, les laryngites, les bronchites, etc.

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR... SEUL, j'ai droit de porter ce titre: INNOVATEUR-FONDATEUR de... LA PROFESSION MARIAGE, parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner.

MAISON DE CONFIANCE. TOILES EN Gros DÉLATTE. UN IMMENSE AVANTAGE EST OFFERT AUX CONSOMMATEURS. ON DÉTAILLE DEPUIS 10 MÈTRES.

ORFÈVRE CHRISTOFLE. ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES. THOMAS, 18, Boulevard des Italiens, 18, PRÈS LA RUE LAFFITTE. MAISON SPÉCIALE DE VENTE De l'orfèvrerie fabriquée par M. Ch. Christofle et Cie.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1853, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. Ventes par autorité de justice. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Bossi, 2. Le 21 février.

Etude de M. PETITJEAN, agréé au Tribunal de commerce, 164, rue Montmartre. D'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la société dite après nommée, prise conformément aux statuts, le douze février mil huit cent cinquante-trois.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré, pris par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dite: "Entrepreneur général de viâges indiennes, ayant son siège à Paris, boulevard Montmartre, 4."

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

SOCIÉTÉS. Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Etude de M. DUFOUR, notaire à Paris, place de la Bourse, 15. D'un acte passé devant M. Dufour, notaire à Paris, le dix-sept février mil huit cent cinquante-trois, enregistré.

Enregistré à Paris, le 20 février 1853, F. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris.

Enregistré à Paris, le 20 février 1853, F. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris.

Enregistré à Paris, le 20 février 1853, F. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris.

Enregistré à Paris, le 20 février 1853, F. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris.

Enregistré à Paris, le 20 février 1853, F. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris.